

49^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE
Réunion des Amateurs du Setter Gordon

9 mai 2026

CHAMPOLY (42)





*Le Setter Gordon doit être beau de toute part mais pas seulement d'un point de vue esthétique mais dans les actions pour lequel il a été créé la chasse.
Jacques Bliard*



Le mot du Maire

Nous tenions à adresser nos plus sincères remerciements à l'organisateur de cette manifestation canine pour avoir choisi notre commune comme lieu d'accueil.

Par son caractère à la fois original et peu ordinaire, cet événement apporte une touche de nouveauté et de dynamisme qui ne marquera pas de séduire les habitants. Il contribue également à valoriser notre territoire et à créer un moment de partage convivial.

Nous sommes ravis de pouvoir accueillir une telle initiative et espérons que cette belle collaboration pourra se renouveler à l'avenir.

Cordialement

Ingrid MEUNIER

Maire de Champoly



CHAMPOLY

Du latin « **Campo Polito** » au 11^{ème} siècle : terrain mis en culture, nettoyé de sa végétation. Le village de **Champoly** s'inscrit dans l'extrémité méridionale des **Monts de la Madeleine**, aux confins des **Monts du Forez**. Le paysage s'articule entre des espaces de prairies qui se sont développés sur les espaces les plus plats et les massifs boisés qui occupent les pentes, créant ainsi des ambiances variées. Le territoire de Champoly couvre une superficie de 1 489 ha avec une amplitude altimétrique d'environ 460 m entre le point le plus haut, situé à l'Est, au niveau des Bois d'Urfé (952 m) et le point le plus bas qui se trouve au Sud de la commune, à proximité du ruisseau des Salles (490 m). Les perceptions paysagères sont donc variées et dépendent du relief. Depuis les points hauts, à travers les boisements, des vues s'ouvrent en direction des Bois Noirs, des Monts de la Madeleine et des Monts du Forez. A l'inverse en direction et depuis les vallées, les vues se referment sur le paysage proche et sont plus cloisonnées. A noter depuis le site du château des Cornes d'Urfé, un superbe panorama embrasse le paysage, permettant au regard de s'étendre. Par beau temps, il est possible de profiter de vues sur la Chaîne des Puys, les Bois Noirs, les vallées de Vaux et du Boën, les Monts de la Madeleine, les Monts du Beaujolais, du Lyonnais, du Pilat et du Forez, et même sur la chaîne des Alpes.



Mot de l'organisateur

Bienvenue à tous !

C'est avec plaisir que je vous accueille dans ma région pour cette 49^{ème} Exposition Nationale d'Élevage de la Réunion des Amateurs du Setter Gordon.

Bienvenue dans le Forez, cette magnifique région idéalement placée, entre-le Massif Central et les Alpes.

Ce département de la Loire connu pour son mythique club de foot « les verts de l'ASSE » son industrie et ses anciennes mines de charbon. La ville de Roanne pour son équipe de basket « la chorale », et surtout sa gastronomie, les restaurateurs « les Frères TROISGROS », M PRALUS avec sa « Praluline », les papillotes « Révillon », et toutes les charcuteries rosettes, saucissons, boudin... qui en font une région riche de gastronomie.

Je ne peux que vous inviter à vous rendre au « Château d'Urfé » situé dans la commune, de monter en haut de son donjon, de profiter de la vue panoramique qu'il offre et de vous laisser surprendre par le phénomène de l'écho qui se produit en son centre.

J'espère que vous passerez tous une bonne journée avec votre/vos compagnons, que vous obteniez ou pas le classement espéré, l'important est de participer et de prendre du plaisir avec votre « Noir et Feux ».

Je remercie nos juges qui ont acceptés l'invitation qui leur a été faite et pour l'honneur qu'ils nous font en étant présents aujourd'hui.

Je remercie également Madame le Maire de Champoly, ainsi que son conseil municipal, le club de foot qui nous laisse son outil, Monsieur Bridenne l'agent technique de la commune qui s'est rendu très disponible pour que cette journée soit une réussite.

Je remercie les nombreux sponsors.

Bonne journée à toutes et à tous.

Romarc LOUVET

Référent B.E.A. : François THERY

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir.



R A S G

Affilié à la SCC

CHAMPOLY

EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE 2026

Avec attribution du CACS de la SCC

Samedi 9 mai 2026

Terrain de football

A partir de 8h00 : Accueil/Secrétariat
Toise des chiens des classes à CACS
9h00 : Début des Jugements

Jury :

Classes à CACS

Yves GUILBERT – Président

Jean KERFRIDEN

Dominique REGNIER

Autres Classes

Alessandra GAGGERO

Assesseur : Michel BONNET

12h00 : Déjeuner à la Salle des fêtes

13h30 : Reprise des Jugements

16h45 : Jugements des lots d'Elevage et de Reproduction

17h00 : Proclamation des Résultats
Présentation des Lauréats

19h00 : Apéritif à la Salle des fêtes

20h00 : Banquet

A L'ATTENTION DES EXPOSANTS

S'il est, très agréable pour un exposant de voir son chien classé en tête et paré du carton du C.A.C.S., c'est souvent une déception pour le propriétaire du chien classé second. Et pourtant, très souvent, c'est sur un infime détail une impression, que le juge, obligé de classer un PREMIER et un DEUXIEME, a fondé son jugement.

EN CHIEN DE RACE, SEUL LE QUALIFICATIF COMPTE

Que le chien soit second ou quatrième, s'il est classé "Excellent", c'est qu'il est bien proche du premier et sa valeur est certes plus grande que celui du « Bon » classé troisième.

Messieurs et Mesdames les juges ont été invités par la Société Centrale Canine à observer certaines directives. Elles ont surtout pour but de donner à chaque qualificatif sa réelle valeur et surtout de revaloriser le qualificatif "Très Bon" souvent considéré par l'amateur comme "inférieur" alors qu'en réalité, ce qualificatif s'adresse à un TRES BON CHIEN.

Il est rappelé d'abord que le juge porte son jugement sur le chien au moment précis où il est dans le ring, sans tenir compte des succès passés, et encore moins en anticipant sur l'avenir.

EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de près du Standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant de "la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités, vis à vis de la race, dominera ses petites imperfections, mais il possèdera les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité, digne d'être utilisé comme reproducteur.

BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

ASSEZ BON : est attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notoires ou pas en condition physique.

Le CACS ne peut être remis qu'à un chien classé Premier dans les Excellents mais cette suprême récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place. Le premier classé peut être Excellent sans plus et c'est déjà beau.

Le CACS est accordé au sujet exceptionnel, très près de l'idéal du standard, digne d'accéder au championnat de conformité au standard.

IMPORTANT Nous faisons appel à la sportivité des exposants et les prions d'accepter de bonne grâce les décisions des juges, qui remplissent une fonction difficile et d'autant plus méritoire qu'elle est guidée par le plus parfait désintéressement.

TOUS LES CHIENS NE PEUVENT OBTENIR UN PREMIER PRIX, ET LE SUCCES D'UN SUJET D'ELITE NE DOIT PAS SUSCITER D'AUTRE SENTIMENT QUE L'ADMIRATION DES CONCURRENTS MOINS CHANCEUX.

Réunion des Amateurs du Setter Gordon

Association régie par la Loi 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture

EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

ORGANISATION DE L'EXPOSITION

- ❑ Comme l'an dernier, l'organisation des jugements sera faite sur le même principe.
- ❑ Toutes les classes seront jugées suivant le même schéma
- ❑ Après avoir été rassemblés pour vérifier la présence, les chiens de la classe Intermédiaire, Ouverte et la classe travail Mâles sont répartis en 3 groupes homogènes dans les rings (1, 2 et 3) dont ils ne bougent pas.
- ❑ Les juges examinent chaque groupe et changent de ring pour voir tous les chiens et leur attribuer un qualificatif : EXC +, EXC, TB, B, AB, Insuffisant.
- ❑ Lorsque tous les chiens ont été vus par tous les juges, ceux-ci donnent leurs qualificatifs au secrétariat. Tous les chiens retournent alors dans le premier ring.
- ❑ Le secrétariat fait les calculs et établit le qualificatif de chaque chien selon la grille suivante

EXC +	EXC +	EXC +	EXC A
EXC +	EXC +	EXC	EXC A
EXC +	EXC	EXC	EXC B
EXC	EXC	EXC	EXC C
EXC + ou EXC	EXC + ou EXC	TB	EXC C
3 TB ou 2 TB et un autre qualificatif ou EXC, TB et B			TB
3 B ou 2 B et un autre qualificatif ou EXC ou TB, B et AB			B
3 AB ou 2 AB et un autre qualificatif			AB
3 INS ou 2 INS et un autre qualificatif			INS

- ❑ Les chiens EXC A sont rassemblés dans le ring 2
- ❑ Chaque juge établit son classement indépendamment de ses deux collègues,
- ❑ Un barème de points est défini en fonction de ce classement :
- ❑ 1^o = 10 points, 2^o = 8 points, 3^o = 6 points, 4^o = 4 points.
- ❑ A l'issue des trois jugements, est déclaré premier le chien qui a le plus de points, suivi du 2^o, du 3^o et du 4^o. En cas d'égalité, est retenu le chien ayant les deux classements les plus élevés.
- ❑ Exemple : le chien A est 1^o, 2^o, 2^o, soit 26 points, le chien B est 1^o, 1^o, 3^o, soit 26 points aussi mais B est devant A compte-tenu de ses classements.
- ❑ Au cas où il y aurait encore égalité (probabilité non nulle mais faible), le classement du président du jury est prépondérant.
- ❑ Après les classes intermédiaire, ouverte et travail Males, même schéma avec les femelles.
- ❑ Ensuite, chaque juge fait son choix, indépendamment de ses collègues, pour le CACS entre les premiers des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail et pour la RCACS entre le deuxième de la classe choisie pour le CACS et les premiers des autres classes.
- ❑ Le secrétariat prépare les cartons signés par les juges. Seuls les qualificatifs figurent sur les slips, sans commentaires sauf pour les 4 premiers chiens classés dans chaque classe.
- ❑ Jugements ensuite des femelles suivant le même schéma.
- ❑ Jugement du meilleur chien de l'expo par les trois juges réunis.
- ❑ Jugement des lots d'élevage et de reproduction en appliquant le barème suivant
 - 10 points pour les chiens classés EXC dans les 4 premiers, 8 points pour les chiens ayant le qualificatif EXC, 5 points pour les TB, 5 points de bonus pour les CACS, 3 points de bonus pour les RCACS, 2 points de bonus pour les chiens engagés en classe travail, note d'homogénéité donnée par les trois juges réunis sur 40 points.

Quelques rappels

RAPPEL DE REGLEMENT

Pour les associations de race organisant annuellement une Exposition Nationale d'Elevage admettant deux Champions par an et par sexe, ces expositions devront réunir un minimum de 50 sujets.

Pour l'obtention du titre de Champion National de Conformité au Standard le chien devra cumuler :

Soit le CACS de l'exposition de Championnat, soit le CACS de l'Exposition Nationale d'Elevage, pour les chiens de chasse ou 2 RCACS de Championnat (SCC ou NE) dans un intervalle de 2 ans, accompagné d'une récompense en travail (au minimum en TB obtenu lors d'un field-trial inscrit au calendrier CUNCA).

Dans le cas où le même chien obtiendrait ces deux CACS dans un délai de 12 mois à partir de l'obtention du 1^{er}, ces récompenses lui resteraient acquises, mais la RCACS de la Nationale d'Elevage serait transformée en CAC sous réserve que le chien l'ayant obtenue remplisse les conditions exigées ci-dessus.

Un CACS dans une Exposition Internationale où est obligatoirement attribué le CACIB

Un CACS dans une Exposition Nationale ou Internationale.

Ces deux derniers CACS devront être obtenus dans un délai maximum de deux ans après l'exposition de Championnat ou de la Nationale d'Elevage.

Le CACS de l'exposition de Championnat ou de l'Exposition Nationale d'Elevage ne sera homologué que, si dans les deux ans qui suivent (au cas où il ne l'aurait pas obtenu précédemment), le chien obtient la récompense en Travail exigée ; sinon, le CACS sera attribué au chien ayant obtenu la RCACS sous réserve qu'il remplisse les conditions exigées ci-dessus.

Les trois CACS devront être obtenus sous trois juges différents.

En outre, le propriétaire devra satisfaire à la procédure d'examen radiographique visant à l'appréciation de l'état des articulations coxo-fémorales mise en place par le comité de la RASG, les seuls stades A et B pouvant prétendre à l'homologation.

Le propriétaire du chien gagnant de l'une de ces deux Expositions ne pourra se prévaloir du titre de Champion de Conformité au Standard que lorsque toutes ces conditions auront été remplies et homologuées par la SCC, qui délivre alors, par courrier, le titre officiel. Toute utilisation abusive du titre non-homologué pourra être sanctionnée par la RASG.

Trophée du chien le plus complet

Ce trophée récompensera le mâle et la femelle engagé en classe individuelle dont le stade de dysplasie n'excèdera le stade B et qui cumulera le plus de points entre le résultat de la N.E. 2026 (coefficient 3) et les trois meilleurs résultats en field depuis le 1^{er} juin 2025. Le barème est le suivant: CACIT 14 pts, RCACIT 13 pts, CACT 12 points, 1^{er} EXC 9 pts, 2^{ème} EXC 9 pts, 3^{ème} EXC 8 points, 4^{ème} EXC et EXC 7 points, TB pts et CQN 2pts ; bonus de 3pts s'il y a au moins un classement en printemps.

Jugements du meilleur chien de l'exposition

Les juges réunis désigneront le meilleur chien de l'exposition entre les premiers des classes Jeune, Champion, Vétéran et les deux CACS.

Jugement des lots d'élevage et des lots de reproduction

lots d'élevage : lot de 3 à 5 chiens, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents.

- lots de reproduction : 1 géniteur (père ou mère) + 3 descendants directs

On applique le barème suivant pour chaque chien du lot : 10 points pour les chiens classés EXC dans les 4 premiers, 8 points pour les chiens ayant un qualificatif EXC, 5 points pour les TB, 5 points de bonus pour les CACS, 3 points de bonus pour les RCACS, 2 points de bonus pour les chiens en classe Travail.

On ajoute ensuite une note d'homogénéité donnée par les juges réunis.

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

Il est conforme au règlement des expositions canines avec attribution du CACS de la Société Centrale Canine. Un exemplaire pour consultation est à la disposition des exposants au secrétariat.

SUJETS RECOMMANDES

RAPPEL DE REGLEMENT

Le titre de "Sujet Recommandé" pourra être décerné aux Setters Gordon mâles et femelles, inscrits au L.O.F. (ou à tout autre livre d'origines reconnu par la F.C.I.) au titre de la descendance, qui auront obtenu le titre de Trialer ou de CHCS, le qualificatif "EXC A" ou "EXC B" lors d'une Nationale d'Elevage et présenté un stade de dysplasie "dys A" ou "dys B".

RESPONSABILITE

La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Merci à nos partenaires



**LE
DOMAINE
DE LA
PLAGNETTE**

Hôtel*** • Restaurant • Gîtes • Séminaire

☎ 04 77 97 74 10

✉ contact@domaine-plagnette.com

📍 Lieu dit La Plagnette, 42440 LES SALLES

@ domaine-plagnette.com



Chazal

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR

Les saveurs authentiques des Monts du Forez

31 Hameau des Pierres - 42130 TRELINS

04 77 24 06 17

mail : contact@boucheriechazal.fr
site : salaisionduforez.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 8h00 - 13h00
Mardi au vendredi : 8h00 - 19h00
Samedi : 8h00 - 18h00

Merci à nos partenaires



STATISTIQUES DES CHIENS EXPOSES

SETTER GORDON

Classe	Sexe	Numéros	Nb.	Juge
BABY	Mâles	1 à 2	2	Mme GAGGERO Alessandra
JEUNE		3 à 6	4	
INTERMEDIAIRE		7 à 9	3	Jury Collégial Président : Y. GUILBERT
OUVERTE		10 à 15	6	
TRAVAIL		16 à 20	5	
CHAMPION		21 à 24	4	Mme GAGGERO Alessandra
VETERAN		25 à 26	2	
PUPPY	Femelles	27 à 27	1	Mme GAGGERO Alessandra
JEUNE		28 à 31	4	
INTERMEDIAIRE		32 à 35	4	Jury Collégial Président : Y. GUILBERT
OUVERTE		36 à 43	8	
TRAVAIL		44 à 51	8	
CHAMPION		52 à 56	5	Mme GAGGERO Alessandra
VETERAN		57 à 59	3	

LOT D'AFFIXE

SETTER GORDON

DU MANOIR DE DIANE

LOT DE REPRODUCTEUR

SETTER GORDON

M. BUYCK Patrick

Liste des chiens inscrits à la Nationale d'Élevage

SETTER GORDON

• CLASSE BABY MALE •

- 1 ARCO DE LA VALLEE DES PEUPIONS** LOF : 051074 - id : 250269611755936 né le 22/12/2025 (*RAMBO DU VIGNOBLE D'ANJOU x DAYA DE BIASKA*) Prod et prop : M. SOULLARD Yanick
- 2 ATLAS DE LA VALLEE DES PEUPIONS** LOF : 051075 - id : 250269611755932 né le 22/12/2025 (*RAMBO DU VIGNOBLE D'ANJOU x DAYA DE BIASKA*) Prod : M. SOULLARD Yanick, Prop : M. MARCO Enzo

• CLASSE JEUNE MALE •

- 3 AMAZING ANGUS DE CINQ A SEPT** LOF : 050892 - id : 250269611429308 né le 27/07/2025 (*XLCLUSIV BEL-AMI DU ROUX-MIROIR x PIN UP DE CINQ A SEPT*) Prod : Mme HARDY-BEAUCHOT Marie-Laurence, Prop : Mme CLEMER Christine
- 4 ATHOS DE PEHOUN** LOF : 050765 - id : 250268781872711 né le 08/05/2025 (*ONYX DES HAUTS DE TAULISSE x ORLY DE PEHOUN*) Prod : M. CATUHE Jean-Louis, Prop : M. ROSSI José
- 5 THE FIELD ARTIST DIEGO** VDH : DCSZ 25/3596 - id : 276095612011087 né le 23/05/2025 (*NINJA DE LA VALLEE DE LA LEYRE x THESSA VOM EIXELBERG*) Prop : M. LEBRET Franck
- 6 VADOR DES COTEAUX DU MAINE MARREAU** LOF : 050555/08872 - id : 250268781499935 né le 30/11/2024 (*SAPHYR DE LA VALLEE DE LA LEYRE x PICKY DES COTEAUX DU MAINE MARREAU*) Prod : M. DUBREUIL Joël, Prop : M. LE COUVIOUR Aymeric

• CLASSE INTERMEDIAIRE MALE •

- 7 VAREK DE L'ESPOIR DES BECOTS** LOF : 050299/08857 - id : 250269699717077 né le 04/07/2024 (*NINJA DE LA VALLEE DE LA LEYRE x MOON DES QUASARS*) Prod : Mme GUILBERT-JULIEN Laurence, Prop : M. CROCHEZ Frédéric
- 8 VILLY DES PRALINES D'AUBEJOUX** LOF : 050152 - id : 250269591733544 né le 24/05/2024 (*OL'BLACK DES PRALINES D'AUBEJOUX x SOUINET DES PRALINES D'AUBEJOUX*) Prod et prop : Mme VERSAVAL Christine
- 9 VULCAIN DE BLEUE MAISON** LOF : 050264/08859 - id : 250269591801332 né le 03/06/2024 (*AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x RAPSODIE DE BLEUE MAISON*) Prod : MM. Mme DUPUIS Alain, David et Edith, Prop : M. DUPUIS Alain

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 10 BLACK IVY TARANTINO (A)** PKR : VII-19214 - id : 616011310001805 né le 28/08/2020 (*LUDESTAR TAMBURELLO x LULLABY BLACK IVY*) Prod : Mme WITKOWSKA Agata, Prop : M. DEFARGES Christian
- 11 SAM DU VALLON DES BECASSES (C)** LOF : 048348/08601 - id : 250268502050671 né le 25/06/2021 (*LINK' IN PARK DE LA GRANGE DE PLOUMAJOU x MALTESE DU VALLON DES BECASSES*) Prod : M. Mme BENNIC Serge et Sylvie, Prop : M. DOLAY Jacques
- 12 THOMAS DU MANOIR DE DIANE** LOF : 048929/08654 - id : 250269610329223 né le 12/04/2022 (*AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x NIKKITA DU MANOIR DE DIANE*) Prod : M. Mme BUYCK Patrick et Martine, Prop : M. CLAUSSSE Benoit
- 13 TURBO DE LA FORET DE BLANCHFORT** LOF : 049025/08769 - id : 250269610524678 né le 21/06/2022 (*TYTINGENS PEPE x DISTAL DE BIASKA*) Prod : Mme BOUTENEIGRE-ALIBERT Véronique, Prop : M. FAVERJON Romuald
- 14 UBAC DE L'ESPOIR DES BECOTS** LOF : 049876/08814 - id : 250269699686323 né le 30/10/2023 (*NINJA DE LA VALLEE DE LA LEYRE x MOON DES QUASARS*) Prod : Mme GUILBERT-JULIEN Laurence, Prop : M. DOLAY Jacques
- 15 VAMOS DES COTEAUX DU MAINE MARREAU** LOF : 050104/08811 - id : 250269611044151 né le 23/02/2024 (*ONYX DES HAUTS DE TAULISSE x NACRE DE L'ESTRAN DE L'IROISE*) Prod : M. DUBREUIL Joël, Prop : M. DETE Jacques

• CLASSE TRAVAIL MALE •

- 16 TRIALER OTHELLO DE LA VALLEE DES EPINETTES (A)** LOF : 046554/08363 - id : 250268501594497 né le 09/11/2018 (*NIEL DIT NELSON DES QUASARS x ISLA DE LA VALLEE DES EPINETTES*) Prod : M. TEILLIER Olivier, Prop : M. LOUSTAU Fabrice
- 17 TRIALER TITAN DE L'ESPOIR DES BECOTS (A)** LOF : 048867/08714 - id : 250269699514242 né le 29/03/2022 (*NINJA DE LA VALLEE DE LA LEYRE x MOON DES QUASARS*) Prod : Mme GUILBERT-JULIEN Laurence, Prop : M. KNOCKAERT Bruno

- 18 TRIALER TOM DE LA FORET DE BLANCHEFORT** LOF : 049030/08669 - id : 250269610524536 né le 21/06/2022 (*TYTINGENS PEPE x DISTAL DE BIASKA*) Prod et prop : Mme BOUTENEIGRE-ALIBERT Véronique
- 19 TRIALER TYSON DU DOMAINE DU MARDYCK (A)** LOF : 049049/08702 - id : 250268502264767 né le 19/06/2022 (*AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x NALLA DU DOMAINE DE LOUMATPAU*) Prod : M. Mme HERBOMEL Thibaut / HUTIN Charlotte, Prop : M. COATSALIOU Eric
- 20 (CH) XCLUSIV BEL-AMI DU ROUX-MIROIR** LOSH : 01387749 - id : 944000000003179 né le 21/04/2024 (*CELTIC CARBON KOCHANEJ EMILKI x SCANDAL AT ROUX-MIROIR BY CLAN FAIR PLAY*) Prod et prop : Mme GELIN Corine

• **CLASSE CHAMPION MALE** •

- 21 (CH) CRAIG SWEVEN** SPKP : 537 - id : 941000027481895 né le 24/10/2023 (*NIEL DES QUASARS x GABBANA BLACK IVY*) Prod : Mme BARAK Aniko, Prop : Mme THERY Sylvie
- 22 (CH) GIORGIO BLACK IVY (B)** PKR : VII-17137 - id : 616099110012168 né le 25/02/2018 (*LUDSTAR GRISSOM x BLACK IVY LULLABY*) Prod : Mme WITKOWSKA Agata, Prop : M. DEFARGES Christian
- 23 (CH) RAMBO DU VIGNOBLE D'ANJOU (B)** LOF : 047390/08430 - id : 250269608554780 né le 28/01/2020 (*DEVIL DES COTEAUX DU MAINE MARREAU x MELUSINE DU VIGNOBLE D'ANJOU*) Prod : M. CHARBONNIER Ludovic, Prop : M. SOULLARD Yanick
- 24 (CH) TAIKO DU MANOIR DE DIANE (A)** LOF : 048930/08661 - id : 250269610329058 né le 12/04/2022 (*AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x NIKKITA DU MANOIR DE DIANE*) Prod : M. Mme BUYCK Patrick et Martine, Prop : Mme GRAFF Nathalie

• **CLASSE VETERAN MALE** •

- 25 LASLO DU POINT DE ROSEE** LOF : 044442/08015 - id : 250269811237565 né le 13/08/2015 (*ERAGON x ISKIA DU POINT DE ROSEE*) Prod et prop : M. PORTO Eric
- 26 NINJA DE LA VALLEE DE LA LEYRE (A)** LOF : 045674/08299 - id : 250269606896562 né le 07/06/2017 (*HARSOUILLE DES HAUTS DU BARRY x HATYLA DE LA VALLEE DE LA LEYRE*) Prod : M. LEGLISE Jean-Louis, Prop : M. LEBRET Franck

• **CLASSE PUPPY FEMELLE** •

- 27 AMBRE DE LA PIERRE DE LAVE** LOF : 050985 - id : 250268782049060 née le 14/09/2025 (*RAFA DE LA GRANGE DE PLOUMAJOU x RAVAGE*) Prod et prop : Mme CHAPON Sylvie

• **CLASSE JEUNE FEMELLE** •

- 28 ALLY DU CLOS DE CHALENDEAU** LOF : 050954 - id : 250269611531516 née le 25/05/2025 (*RIO DES QUASARS x OLLY DU CLOS DE CHALENDEAU*) Prod : M. BROUSSEAU Frédéric, Prop : M. BREDIF Léo
- 29 AMAZING AGLAE DE CINQ A SEPT** LOF : 050896 - id : 250269611522733 née le 27/07/2025 (*XCLUSIV BEL-AMI DU ROUX-MIROIR x PIN UP DE CINQ A SEPT*) Prod : Mme HARDY-BEAUCHOT Marie-Laurence, Prop : Mme VAN HOORNE Astrid
- 30 VAIA DU DOMAINE DU MARDYCK** LOF : 050534/10140 - id : 250269591889054 née le 28/11/2024 (*ONYX DES HAUTS DE TAULISSE x NALLA DU DOMAINE DE LOUMATPAU*) Prod : M. Mme HERBOMEL Thibaut / HUTIN Charlotte, Prop : Mme HUTIN Charlotte

- (C) **31 XPRESSION OF LOVE SHANTI DEVI VESPER BEAUTYFULL DARKNESS** LOSH : 01396659 - id : 981100006131086 née le 16/11/2024 (*GLENMAURANGI STORM TROOPER x UNDER SILENCE AURA BEAUTYFULL DARKNESS*) Prod : Mme WEBER Manuela, Prop : M. MME FLEUTOT Denis

• **CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE** •

- 32 VAHIAMEE DE L'ENVOL DE LA MORDOREE** LOF : 050162/10094 - id : 250269611194967 née le 18/05/2024 (*SAPHYR DE LA VALLEE DE LA LEYRE x MASSAI DE L'ENVOL DE LA MORDOREE*) Prod : M. SOUSTRE Thierry, Prop : Mme M. SOUSTRE Carine et Thierry
- 33 VAVAA DES PRALINES D'AUBEJOUX** LOF : 050150 - id : 250269591732842 née le 24/05/2024 (*OL'BLACK DES PRALINES D'AUBEJOUX x SOUINET DES PRALINES D'AUBEJOUX*) Prod : Mme VERSAVAU Christine, Prop : M. LANI Hervé
- 34 VICI DE L'ESPOIR DES BECOTS** LOF : 050303 - id : 250269699717081 née le 04/07/2024 (*NINJA DE LA VALLEE DE LA LEYRE x MOON DES QUASARS*) Prod : Mme GUILBERT-JULIEN Laurence, Prop : M. LOUSTAU Fabrice

- (C) **35 VIOLETTE T.I.** - id : 250269611243187 née le 20/09/2024 (*T.I. x T.I.*) Prod : Mlle GENASI Faustine

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 36 R'VIOLONE DU CLOS DES JEUBES (B)** LOF : 047773/09717 - id : 250268723075674 née le 01/08/2020 (*INFERNO-MOJITO DU CLOS DES JEUBES x NIGHT-IN-WHITE-SATIN DES BRUMES DE LA PREE*) Prod et prop : M. CAYRE Eric
- 37 SISKA DES RIEUX EN VALDAINE** LOF : 048679/09863 - id : 250268780059855 née le 26/10/2021 (*ARCO DE BIASKA x MYRTILLE DES RIEUX EN VALDAINE*) Prod : Mme HAMEL Claudie, Prop : M. GUILLON Servais
- 38 SURDELLE DES RIEUX EN VALDAINE (A)** LOF : 048676/09853 - id : 250268780059860 née le 26/10/2021 (*ARCO DE BIASKA x MYRTILLE DES RIEUX EN VALDAINE*) Prod : Mme HAMEL Claudie, Prop : Mlle SPINOSI Ingrid
- 39 TESS DU MANOIR DE DIANE** LOF : 048927/09892 - id : 250269610329302 née le 12/04/2022 (*AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x NIKKITA DU MANOIR DE DIANE*) Prod : M. Mme BUYCK Patrick et Martine, Prop : M. PELLE Laurent
- 40 THEMYS DES PRALINES D'AUBEJOUX** LOF : 048808/09998 - id : 250269590764018 née le 28/03/2022 (*AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x JUNIE DES PRALINES D'AUBEJOUX*) Prod : Mme VERSAVAU Christine, Prop : M. SAUVAGE Cédric
- 41 TOSKA DU MANOIR DE DIANE** LOF : 048926/09896 - id : 250269610329274 née le 12/04/2022 (*AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x NIKKITA DU MANOIR DE DIANE*) Prod : M. Mme BUYCK Patrick et Martine, Prop : Mme VAN HOORNE Astrid
- 42 TOSSA D MAR DU BOIS DES VENERES (A)** LOF : 048817/09865 - id : 250268780198334 née le 20/02/2022 (*ARCO DE BIASKA x LLEIDA DU BOIS DES VENERES*) Prod : Mme M. VAUTRIN Reyes et Gilles, Prop : M. VAUTRIN Gilles
- 43 U'SNIPE DES PLAINES DU COGLAIS** LOF : 049592 - id : 250269591189490 née le 02/05/2023 (*AMSCOT DREAM LOVER x ROSE DES PLAINES DU COGLAIS*) Prod : M. VEILLARD Arnaud, Prop : M. CAYRE Eric

• CLASSE TRAVAIL FEMELLE •

- 44 PEARL DE LA FLECHE NOIRE ET FEU (C)** LOF : 046734/09546 - id : 250269608060969 née le 26/02/2019 (*GANDSPETTE x J'ARRAN DU CLOS DE LA CAPITAINERIE*) Prod : M. ANDRE Eric, Prop : M. HANOT Michel
- 45 RONDA D NOCHE DES CERVELINES DE BREVIANDE (B)** LOF : 047882/09719 - id : 250268502008403 née le 25/10/2020 (*FAMOUS BAD BOY KOCHANEJ EMILKI x MANOUCHE DES CERVELINES DE BREVIANDE*) Prod : M. DUCHESNE Denis, Prop : M. VAUTRIN Gilles
- 46 SILOE DE BLEUE MAISON (B)** LOF : 048270/09845 - id : 250269610030061 née le 24/06/2021 (*AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x JUNON DE BLEUE MAISON*) Prod : MM. Mme DUPUIS Alain, David et Edith, Prop : M. DUPUIS Alain
- 47 SKYE DE LA VALLEE LEUCOROYALTAISE (A)** LOF : 048421/09808 - id : 250268743925094 née le 30/07/2021 (*MORIN DE LA LANDE BRULEE x NEPTUNE DE LA FOZ AU BLEU DE DOLOU*) Prod et prop : M. FEUGERE Stéphane
- 48 SOUINET DES PRALINES D'AUBEJOUX (A)** LOF : 048025/09757 - id : 250269608876340 née le 18/02/2021 (*LINEL DES PRALINES D'AUBEJOUX x JUNIE DES PRALINES D'AUBEJOUX*) Prod et prop : Mme VERSAVAU Christine
- 49 THEIMA DU PUY D'LA BEC** LOF : 048938/09912 - id : 250268743953510 née le 06/03/2022 (*IGOR DE LA CAMPAGNE GRAVEE x MAJAUN DU PUY D'LA BEC*) Prod et prop : M. BENNET Frédéric
- 50 TORPILLE DU POINT DE ROSEE** LOF : 049042/09950 - id : 250269101010436 née le 12/06/2022 (*MONSTER DE LA LANDE BRULEE x OLDHAM DU POINT DE ROSEE*) Prod : M. PORTO Eric, Prop : M. LOUVET Romaric
- 51 UNIQ DU GOUFFRE DU BERGER** LOF : 049609/10030 - id : 250268780723512 née le 30/05/2023 (*POMEROL x MOKA DES QUASARS*) Prod : M. MARTEL Alexandre, Prop : M. HANOT Michel

• CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 52 (CH) DAYA DE BIASKA (B)** LOF : 047751/09547 - id : 900176000181739 née le 24/07/2019 (*SUNDOWNER'S EMPORIO x LATIKA VOM EIXELBERG*) Prod : M. BALADO CASAL Jesus, Prop : M. SOULLARD Yanick

- 53 (CH) SHANNAH DES PRALINES D'AUBEJOUX LOF : 048026/09775 - id : 250269608876830 née le 18/02/2021 (LINEL DES PRALINES D'AUBEJOUX x JUNIE DES PRALINES D'AUBEJOUX) Prod : Mme VERSAVAU Christine, Prop : Mme CHEYLAN Hélène
- 54 (CH) SKENDALE DE L'ECHO DES BOIS DES NAUX (A) LOF : 048532/09824 - id : 250269699514501 née le 11/09/2021 (LEWIS DU CLOS DE LA CAPITAINERIE x NEOLIS DU VALLON DE CHAVAGNEUX) Prod : M. Mme BOUTINOT Didier et Isabelle, Prop : Mme ANSART Nathalie
- 55 (CH) TAIGA DU DOMAINE DU MARDYCK LOF : 049050/09926 - id : 250268502264766 née le 19/06/2022 (AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x NALLA DU DOMAINE DE LOUMATPAU) Prod : M. Mme HERBOMEL Thibaut / HUTIN Charlotte, Prop : Mme HUTIN Charlotte
- 56 (CH) TIFFANY DU MANOIR DE DIANE LOF : 048925/09884 - id : 250269610329307 née le 12/04/2022 ((CH) AMSCOT ALL YOU NEED IS LOVE x (CH) NIKKITA DU MANOIR DE DIANE) Prod : M. BUYCK Patrick et Martine, Prop : M. BUYCK Patrick

• CLASSE VETERAN FEMELLE •

- 57 (CH) FORESTER'S DAKOTA DREAM OF DARKMOOR (A) LOF : 046149/09289 - id : 276098106282567 née le 04/11/2016 ((CH) LAURELHACH ENCRYPT x (CH) COURTIER'S CATCH MY HEART) Prod : M. BARTELS D., Prop : Mme HAVARD Florence
- 58 MANHATTAN'S MIDNIGHT STORM DE CINQ A SEPT (B) LOF : 045329/09294 - id : 250269606757273 née le 25/10/2016 ((CH) YUKKI HILL WALK OF FAME TO FAIRRAY x (CH) HENRIETTE DE CINQ A SEPT) Prod : Mme HARDY-BEAUCHOT Marie-Laurence, Prop : Mme HAVARD Florence
- 59 (CH) NIKKITA DU MANOIR DE DIANE (A) LOF : 046028/09371 - id : 250268732116272 née le 15/12/2017 ((CH) CELTIC CARBON KOCHANEJ EMILKI x (CH) HYNNESS DE CINQ A SEPT) Prod : M. Mme BUYCK Patrick et Martine, Prop : M. BUYCK Patrick



LISTE DES EXPOSANTS

Mme ANSART Nathalie.....	54
M. BENNET Frédéric 4, rue Gabriel Faure 15000 AURILLAC - 04 71 48 76 66	49
Mme BOUTENEIGRE-ALIBERT Véronique.....	18
M. BREDIF Léo.....	28
M. BUYCK Patrick 4, rue Ampère 91400 SACLAY - 06 87 12 55 03	56-59
M. CAYRE Eric 1, rue des Chênes 15140 ST MARTIN VALMEROUX - 06 86 75 58 75	36-43
Mme CHAPON Sylvie	27
Mme CHEYLAN Hélène	53
M. CLAUSSE Benoit	12
Mme CLEMER Christine	3
M. COATSALIOU Eric - 06 70 68 04 90	19
M. CROCHEZ Frédéric.....	7
M. DEFARGES Christian 391, chemin du Paraveyre 42520 MACLAS - 04 74 20 93 87	10-22
M. DETE Jacques	15
M. DOLAY Jacques.....	11-14
M. DUPUIS Alain	9
M. DUPUIS Alain	46
M. FAVERJON Romuald.....	13
M. FEUGERE Stéphane 27560 LIEUREY - 06 25 51 21 27	47
M. Mme FLEUTOT Denis 22, rue des Chenières 54720 CUTRY.....	31
Mme GELIN Corine 6, sentier de la Bruyère 1461 HAUT-ITTRE BELGIQUE - 0032 475 578 423.....	20
Mlle GENASI Faustine	35
Mme GRAFF Nathalie	24
M. GUILLON Servais.....	37
M. HANOT Michel.....	44-51
Mme HAVARD Florence 10, rue d'Orléans 93600 AULNAY SOUS BOIS - 06 86 58 76 01	57-58
Mme HUTIN Charlotte 40, Rue Principale 62130 CONTEVILLE EN TERNOIS - 06 59 68 86 34.....	30-55
M. KNOCKAERT Bruno	17
M. LANI Hervé 2298, route de Milieu 38122 MONSTEROUX MILIEU - 06 24 86 52 37.....	33
M. LE COUVIOUR Aymeric	6
M. LEBRET Franck.....	5-26
M. LOUSTAU Fabrice	16-34
M. LOUVET Romaric Chavagneux 42260 ST JULIEN D'ODDES - 06 08 90 93 64	50
M. MARCO Enzo	2
M. PELLE Laurent	39
M. PORTO Eric.....	25
M. ROSSI José - 06 82 49 14 10.....	4
M. SAUVAGE Cédric	40
M. SOULLARD Yanick Le Chaigneraud 16300 MONTCHAUDE - 05 45 78 95 50	1-23-52
Mme M. SOUSTRE Carine et Thierry Villa C - Terre des Causses 411, rue de Chantegrel 24120 PAZAYAC - 06 13 51 01 2432	38
Mme THERY Sylvie 37 Bis, rue des Vignes Mondaines 60350 TROSLY BREUIL - 06 25 56 49 05	21
Mme VAN HOORNE Astrid 1015, route de la Jacquerie 60840 NOINTEL - 06 14 87 25 44.....	29-41
M. VAUTRIN Gilles	42-45
Mme VERSAVAU Christine Le Chalet des Pralines 406, route de Senègre 81700 ST GERMAIN DES PRES - 05 63 50 66 45	8-48



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.

cedia.fr

au service de la cynophilie



votre partenaire expo

engagements en ligne & résultats des expositions

catalogue, revue, affiche, flyer, newsletter, mailing...



facebook.com/cedia.fr/





VERSELE-LAGA

OPTI LIFE



OFFREZ À VOTRE CHIEN UNE NOURRITURE DÉLICIEUSEMENT SURPRENANTE
POUR PASSER ENCORE PLUS DE MOMENTS PRIVILÉGIÉS ENSEMBLE.
PROFITEZ À FOND DE VOS BONS MOMENTS GRÂCE À OPTI LIFE.



En savoir plus sur la
nouvelle complète et
équilibrée d'Opti Life
pour votre chien.



Elaboré par des vétérinaires